

Bruxelles, le 4 juin 2026
(OR. en)

10119/26

ECOFIN 729
UEM 207
SOC 317
EMPL 146
COMPET 676
ENV 619
EDUC 201
ENER 318
JAI 730
GENDER 57
JEUN 98
SAN 394
ECB
EIB

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 3 juin 2026

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

N° doc. Cion: COM(2026) 204 final

Objet: Recommandation de
RECOMMANDATION DU CONSEIL
relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et
budgétaire du Danemark



Bruxelles, le 3.6.2026
COM(2026) 204 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire du
Danemark**

{SWD(2026) 204 final}

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire du Danemark

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive et la résilience au moyen de réformes et d'investissements, ainsi que de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.
- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 ⁽²⁾. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

² Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi

du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175 du TFUE.

- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel le Danemark n'est pas mentionné parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ⁽³⁾ le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale sur les cinq prochaines années. Elle désigne les trois impératifs de transformation – à savoir l'innovation, la décarbonation et la compétitivité – et la sécurité comme piliers essentiels d'une croissance économique durable. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ⁽⁴⁾, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que le financement de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisqu'ils devaient obligatoirement aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.
- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour le Danemark. Ce rapport évalue les progrès accomplis par le Danemark à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées et fait le point de la mise en œuvre, par le Danemark, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il identifie les défis les plus pressants auxquels le Danemark est confronté. Il évalue également les progrès accomplis par le Danemark dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la

que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final]. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

³ JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>

⁴ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

pauvreté, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

- (7) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation de la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme du Danemark ⁽⁵⁾. Le plan couvre la période 2025-2028 et prévoit une contrainte budgétaire sous la forme d'un taux maximal de croissance des dépenses nettes sur quatre ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes: 5,0 % en 2025, 5,7 % en 2026, 3,8 % en 2027 et 2,9 % en 2028, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés calculés par rapport à l'année de référence 2023 de 12,6 % en 2025, de 18,9 % en 2026, de 23,5 % en 2027 et de 27,1 % en 2028.
- (8) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander de manière coordonnée l'activation de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense ⁽⁶⁾, et cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. À la suite de la demande formulée par la Belgique, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le 8 juillet 2025 une recommandation autorisant le Danemark à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes ⁽⁷⁾. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permet au Danemark de revoir les priorités en matière de dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, afin que la hausse durable des dépenses de défense ne compromette pas sa viabilité budgétaire à moyen terme.
- (9) Le 30 avril 2026, le Danemark a présenté son rapport d'avancement annuel 2026 ⁽⁸⁾ sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes.
- (10) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 2,9 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 1,8 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 1,9 % en 2026 et de 1,8 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 1,8 % en 2026 et à 1,9 % en 2027.
- (11) Sur la base des données communiquées par Eurostat ⁽⁹⁾, l'excédent public du Danemark est passé de 4,5 % du PIB en 2024 à 2,9 % en 2025. La diminution de l'excédent en 2025 résulte principalement d'une hausse des dépenses de défense. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur un excédent de 0,9 % du PIB en 2026 et

⁵ Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme du Danemark (JO C, C/2025/654, 10.2.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/654/oj>).

⁶ Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

⁷ Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant le Danemark à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/3963, 20.8.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/3963/oj>).

⁸ Les rapports d'avancement annuels 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr&etrans=fr.

⁹ Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

de 0,5 % du PIB en 2027. La diminution de l'excédent de 2026 résulte principalement d'une hausse des dépenses, notamment en matière de défense, ainsi que de certaines mesures en matière de recettes.

- (12) Sur la base des données fournies par Eurostat ⁽¹⁰⁾, la dette publique du Danemark est passée de 30,5 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 27,9 % du PIB à la fin de l'année 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une diminution du ratio de la dette au PIB, qui passerait à 27,0 % d'ici à la fin de l'année 2026 et à 26,2 % d'ici à la fin de l'année 2027.
- (13) Sur la base des données d'Eurostat ⁽¹¹⁾, le total des dépenses publiques de défense du Danemark s'est élevé à 2,2 % du PIB en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 1,0 point de pourcentage du PIB par rapport à l'année de référence 2021. D'après les prévisions du printemps 2026 de la Commission, il devrait s'établir à 2,6 % du PIB en 2026, ce qui correspond à une augmentation de 1,4 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.
- (14) L'Union reste confrontée à des risques de ruptures d'approvisionnement énergétique et de volatilité élevée des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, le Danemark n'a pas adopté de nouvelles mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises ⁽¹²⁾.
- (15) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes du Danemark ont augmenté de 7,3 % en 2025 et de 10,9 %, en cumul, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,0 % du PIB en termes annuels. Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est inférieur au taux de croissance maximal recommandé ⁽¹³⁾.
- (16) Selon les calculs de la Commission, les dépenses nettes du Danemark devraient augmenter de 6,7 % en 2026 et de 18,3 %, en cumul, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance prévue des dépenses nettes en 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,4 % du PIB en termes annuels. Si l'on examine conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est estimé en deçà du taux de croissance maximal recommandé ⁽¹⁴⁾.
- (17) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les

¹⁰ Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

¹¹ Eurostat, dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

¹² Il s'agit là de la situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

¹³ Étant donné que le Danemark bénéficie d'une flexibilité au titre de la clause dérogatoire nationale, l'évaluation de la conformité se concentre sur cette dernière comparaison.

¹⁴ Étant donné que le Danemark bénéficie d'une flexibilité au titre de la clause dérogatoire nationale, l'évaluation de la conformité se concentre sur cette dernière comparaison.

instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.

- (18) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui impliquent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), va plus vite au Danemark que dans la moyenne de l'UE, en ce qui concerne tant la sélection des projets que les paiements. Il est important de maintenir la dynamique actuelle, tout en maximisant l'impact des investissements sur le terrain. Le Danemark prend déjà des mesures, dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, pour stimuler la compétitivité et la croissance. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements annoncés par le Danemark dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités définies dans le règlement sur l'examen à mi-parcours⁽¹⁵⁾, soient déployés rapidement et efficacement.
- (19) Le Danemark est confronté à plusieurs défis liés à l'innovation et à la productivité, à la transition énergétique, à l'agriculture durable, à l'économie circulaire et à la gestion des déchets, aux compétences et au logement.
- (20) La croissance de la productivité reste concentrée dans un petit nombre de grandes entreprises, tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) continuent de se heurter à des obstacles pour innover et adopter de nouvelles technologies, en particulier dans les régions situées en dehors de la région de la capitale, ce qui met en évidence une diffusion limitée de l'innovation parmi les PME. Le Danemark a progressé dans la promotion de l'innovation grâce à des accords politiques sur le financement pluriannuel de la recherche et de l'innovation et sur le renforcement des transferts de connaissances et de technologies des universités vers les entreprises. Toutefois, si les mesures récentes sont positives, elles ne remédient pas entièrement aux faiblesses spécifiques du système d'innovation. Le renforcement de l'accès à des instruments de soutien à l'innovation plus ciblés et rationalisés, la réduction de la fragmentation et de la charge administrative, l'amélioration de la diffusion des connaissances entre les instituts de recherche et les entreprises et l'amélioration du cadre national des marchés publics de solutions innovantes aideraient les PME à intégrer des solutions de pointe et à participer plus activement aux écosystèmes de recherche et d'innovation.
- (21) L'accès au financement pour les scale-up est essentiel pour soutenir la croissance des entreprises innovantes et leur contribution à la productivité et au dynamisme économique. Malgré un important marché d'actions, le nombre d'offres publiques initiales est faible, le marché étant dominé par un petit nombre de grandes entreprises. Dans le même temps, l'activité de capital-risque est restée globalement stable ces dernières années, tandis que certaines entreprises danoises se sont lancées à la recherche de capitaux d'expansion en se délocalisant vers des marchés internationaux plus vastes, avec des réserves de capitaux plus importantes et des cadres de soutien plus nombreux pour se développer. Ces éléments indiquent qu'il est possible de développer davantage les fonds propres en phase de croissance et d'améliorer les conditions des offres publiques initiales au Danemark afin de garantir des capitaux

¹⁵ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

pour l'expansion, l'internationalisation et l'innovation des entreprises dynamiques locales. Une plus grande mobilisation de l'épargne des ménages et des institutions en faveur d'investissements en fonds propres, notamment en remédiant aux lacunes liées aux comptes d'investissement et d'épargne danois, contribuerait à approfondir encore les marchés nationaux des capitaux et à accroître l'offre de financement à long terme.

- (22) En 2025, 92,4 % de la production nette d'électricité du Danemark provenait de sources renouvelables, soit le pourcentage le plus élevé de l'UE cette année-là, ainsi que le plus élevé de l'histoire du pays. Après une série de revers dans son plan de développement de l'éolien en mer, de nouveaux appels d'offres pour des parcs éoliens en mer ont été annoncés à la fin de 2025, offrant un soutien de l'État aux promoteurs potentiels dans le cadre d'un modèle de contrat d'écart compensatoire bidirectionnel. Le Danemark a eu recours à l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre (Clean Industrial Deal State Aid Framework – CISAF). D'autres mesures visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables produites localement ont été adoptées ou annoncées de manière crédible en 2025, notamment en réponse aux recommandations de la cellule nationale de gestion de la crise énergétique (NEKST).
- (23) La proportion élevée d'énergies renouvelables dans le bouquet de production d'électricité du Danemark signifie que la poursuite de l'électrification dans tous les secteurs pourrait constituer un puissant levier de décarbonation et d'accessibilité financière de l'énergie, en particulier dans un contexte de volatilité des marchés des combustibles fossiles. Une mesure importante a été prise le 1^{er} janvier 2026, lorsque la taxe sur l'électricité pour les ménages a été ramenée de 72,7 øre à seulement 0,8 øre par kilowattheure. Il s'agit là d'une évolution positive également du point de vue de l'accessibilité financière de l'énergie, étant donné que la facture d'électricité des ménages danois en 2025 figurait parmi les plus élevées de l'UE, en grande partie en raison de la fiscalité. Toutefois, la réduction de la taxe sur l'électricité pour les ménages n'est que temporaire (pour deux ans). Pour les consommateurs industriels, les taxes sur l'électricité sont déjà largement récupérables. Pour réaliser pleinement son potentiel, le Danemark gagnerait à promouvoir la poursuite de l'électrification, notamment en adoptant une stratégie globale d'électrification fixant des mesures plus structurelles et des objectifs sectoriels assortis d'échéances.
- (24) Malgré des investissements substantiels dans le réseau électrique ces dernières années, le réseau danois est mis à rude épreuve en raison d'une demande sans précédent de nouvelles connexions, en particulier de la part de centres de données, de projets de conversion de l'électricité en un autre vecteur énergétique et de systèmes de stockage d'énergie par batterie. Cela a contraint le gestionnaire du réseau national de transport d'électricité à suspendre temporairement la conclusion de nouveaux accords de raccordement au réseau et à prolonger les délais de traitement pour des projets au stade de l'examen et de la maturité. Bien que certaines mesures aient été mises en œuvre ou annoncées de manière crédible pour remédier à cette situation et accélérer l'expansion du réseau, la capacité de ce dernier devrait rester limitée à moyen terme. Dans ce contexte, le Danemark pourrait prendre des mesures pour réduire les délais moyens de traitement des autorisations environnementales par les agences compétentes, notamment en garantissant des niveaux d'effectifs adéquats. Le Danemark pourrait également envisager des mesures visant à améliorer encore la gestion des files d'attente de raccordement et la flexibilité du réseau, en vue d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure de réseau existante. En outre, les consommateurs d'électricité danois restent exposés à la volatilité des prix, avec des pics pendant les périodes de faible

production d'énergie renouvelable, lorsque la production coûteuse de combustibles fossiles est plus susceptible de fixer des prix marginaux, ce qui souligne l'importance constante des solutions de flexibilité non fossiles, telles que le stockage de l'énergie et les outils de participation active de la demande, pour équilibrer l'offre et la demande dans tous les délais pertinents et améliorer la flexibilité globale du système.

- (25) Le secteur agricole est, au Danemark, la principale source d'émissions de gaz à effet de serre relevant du règlement sur la répartition de l'effort ⁽¹⁶⁾. Les pratiques agricoles intensives entraînent également un lessivage excessif des nutriments et des ruissellements à partir des champs, ce qui a de graves répercussions sur la santé des sols, la nature et les écosystèmes aquatiques et marins. Il est essentiel de rendre le secteur agroalimentaire plus durable pour atteindre les objectifs climatiques et garantir une prospérité durable. L'accord politique sur un «Danemark vert», conclu le 18 novembre 2024, reste le principal cadre d'action national guidant les efforts dans ce domaine. En 2025, chacune des 23 formations tripartites locales établies dans le cadre de l'accord a adopté un plan de conversion de surfaces agricoles en zones naturelles. En outre, un accord a été trouvé sur une nouvelle réglementation relative à l'azote, qui prévoit qu'à partir de 2027, des quotas plafonnés de rejets d'azote seront alloués aux agriculteurs à l'échelle nationale. Ce nouveau modèle devrait permettre de réduire les émissions d'azote de 7 900 tonnes. Sur la base de ces mesures positives, la mise en œuvre rapide des mesures convenues reste essentielle pour garantir la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux fixés dans l'accord «Danemark vert» d'ici à 2030. Le Danemark gagnerait également à explorer des synergies avec les actions à inclure dans la loi nationale sur la nature et la biodiversité et plusieurs obligations énoncées dans le plan de restauration de la nature.
- (26) Malgré les efforts déployés récemment, le Danemark reste confronté à des difficultés dans la transition vers une économie circulaire plus forte et dans l'amélioration de ses politiques de gestion des déchets. L'économie danoise reste fortement dépendante des ressources primaires et des matériaux importés. Selon les dernières données d'Eurostat, le Danemark affiche des volumes de déchets alimentaires (2023), de déchets municipaux (2024) et de déchets d'emballages (2023) par habitant parmi les plus élevés de l'UE ⁽¹⁷⁾. À cela s'ajoute que le Danemark incinère (valorisation énergétique) le volume de déchets municipaux par habitant le plus élevé de l'UE, que son taux d'utilisation circulaire des matériaux reste inférieur à la moyenne de l'UE et qu'il n'existe pas de tendance claire à la hausse en ce qui concerne la part des déchets municipaux recyclés. La mise en place d'un système de collecte séparée pour tous les flux de déchets dans la plupart des municipalités, des règles plus strictes en matière de gestion commerciale des déchets, des réformes visant à libéraliser le marché de l'incinération des déchets et un nouveau régime de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages sont des mesures positives, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour éviter les déchets municipaux et les déchets d'emballages, accroître la réutilisation et le recyclage des déchets municipaux et détourner les déchets municipaux réutilisables et recyclables de l'incinération. La réévaluation et la révision à venir du plan d'action national pour l'économie circulaire

¹⁶ Règlement (UE) 2023/857 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2023 modifiant le règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris et le règlement (UE) 2018/1999 (JO L 111 du 26.4.2023, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/857/oj>).

¹⁷ Sept États membres n'ont pas communiqué leurs données de 2024 sur les déchets municipaux et quatre États membres n'ont pas communiqué leurs données de 2023 sur les déchets d'emballages.

offrent l'occasion de recenser de nouvelles initiatives. Il pourrait s'agir, notamment, d'incitations à une conception plus circulaire des emballages et des produits et à une utilisation accrue des matières secondaires.

- (27) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour relever d'urgence les défis structurels liés au capital humain dans les domaines des compétences et de l'éducation, qui entravent la compétitivité. Les recommandations par pays adressées en 2026 au Danemark peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.
- (28) Le marché du travail danois reste tendu, avec de faibles taux de chômage et une main-d'œuvre en augmentation; on observe toutefois une légère tendance à la hausse du chômage. Le nombre croissant de travailleurs est principalement fourni par de la main-d'œuvre étrangère, des travailleurs âgés et des travailleurs très jeunes; dans le même temps, les pénuries et les inadéquations de compétences pourraient freiner l'emploi et la croissance. Les pénuries de compétences sont répandues dans certaines professions de la santé et des soins, mais plus particulièrement dans des secteurs qui soutiennent les transitions écologique et numérique. Pour la transition numérique, cela concerne en particulier les professionnels des TIC, mais aussi les compétences numériques requises dans la plupart des secteurs. En ce qui concerne la transition écologique, cela concerne le secteur de la construction et du génie civil dans son ensemble, y compris les compétences nécessaires à la construction et à la rénovation de maisons (chauffage, isolation, etc.), mais aussi à la construction de projets énergétiques à grande échelle. Si certaines mesures ont été prises grâce à des réformes visant à garantir une participation appropriée de nouveaux élèves aux écoles professionnelles, le nombre élevé et croissant de jeunes en décrochage scolaire augmente le nombre de personnes susceptibles de manquer de compétences de base. Les pénuries de compétences sont encore aggravées par les inégalités persistantes en matière d'éducation et de formation au niveau régional, comme en témoignent les résultats obtenus aux examens finaux à l'issue de la scolarité obligatoire, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul. Pour relever ces défis, le Danemark devrait en outre s'efforcer d'attirer un plus grand nombre d'enseignants qualifiés dans les écoles primaires et secondaires inférieures municipales (*folkeskole*).
- (29) Si le Danemark a pris des mesures pour favoriser l'accessibilité financière au moyen de logements à but non lucratif, la construction globale de logements doit être renforcée pour répondre à la forte demande, en particulier dans la région de la capitale. Les prix élevés des logements occupés par leur propriétaire, les longs délais d'attente pour les logements à but non lucratif et la complexité des procédures et règles d'aménagement du territoire pour les nouvelles constructions ont entraîné des pénuries persistantes de logements abordables pour les ménages à faibles revenus. C'est en partie à cause de cela que les ménages à faibles revenus, les personnes à revenu unique et de nombreux jeunes vivant seuls sont confrontés à une surcharge des coûts du logement. En vue d'accroître l'offre de logements à des prix inférieurs et de garantir ainsi le caractère abordable des logements pour les ménages à faibles revenus, il sera important que les mesures déjà prises pour mieux aligner les plafonds de prix pour la construction de logements à but non lucratif sur les prix du marché soient complétées par des mesures visant à favoriser la construction de logements de manière plus

générale, notamment en simplifiant les procédures d'aménagement du territoire et en révisant les règles en la matière,

RECOMMANDE que le Danemark s'attache, en 2026 et 2027:

1. à continuer de respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, tout en faisant usage de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale pour l'augmentation des dépenses de défense; à renforcer ses dépenses et sa préparation en matière de défense tout en garantissant l'efficacité des dépenses et en adaptant progressivement le budget afin de maintenir des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, ciblent la protection des ménages vulnérables ou répondent aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements pris au titre du cadre budgétaire de l'UE;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre dans le cadre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur une réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours et sur les flexibilités prévues dans le cadre de la politique de cohésion;
3. à aider les PME à innover et à adopter de nouvelles technologies en améliorant l'accès aux instruments de financement de l'innovation, en promouvant la diffusion des connaissances et en renforçant le cadre national des marchés publics de solutions innovantes; à améliorer l'accès au financement pour les scale-up grâce au marché boursier et au marché du capital-croissance, et à mobiliser davantage l'épargne nationale au moyen d'investissements en fonds propres des ménages et des institutions;
4. à accélérer le rythme de l'électrification; à soutenir les mises à niveau du réseau électrique nécessaires au niveau du transport et de la distribution, ainsi que l'optimisation des infrastructures existantes; à promouvoir la participation active de la demande, le stockage de l'énergie et d'autres solutions de flexibilité non fossiles; à poursuivre la mise en œuvre des mesures destinées à réduire l'intensité des activités agricoles et fermières; à renforcer les politiques en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets en promouvant davantage la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets municipaux et autres;
5. à remédier aux pénuries de compétences pour répondre aux besoins du marché du travail; à intensifier les actions visant à améliorer les compétences de base, à lutter contre les inégalités en matière d'éducation et de formation, à s'attaquer à la pénurie d'enseignants qualifiés et à lutter contre le décrochage scolaire;

6. à accroître l'offre de logements, en particulier dans les grandes villes, en simplifiant les procédures d'aménagement du territoire et en révisant les règles en la matière afin de faciliter la construction de nouveaux logements.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président/La présidente*